

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 29 294 920DT et un résultat de la période de 447 179 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société CAP OBLIG SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société CAP OBLIG SICAV arrêtés au 31 Décembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « CAP OBLIG SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2022, 9 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 11 % au-dessous du seuil de 20 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
- La valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 26 658 010 DT au 31 Décembre 2022, et représente une quote-part de 91 % de l'actif de la société CAP OBLIG Sicav, soit 11 % au-dessus du seuil de 80 % prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
-

Tunis, le 31 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
<u>AC1</u>	<u>Portefeuille Titres!</u>	21 192 363	16 411 169
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés	1 158 432	847 573
b	Obligations et valeurs assimilées	20 033 931	15 563 596
c	Autres valeurs	-	-
<u>AC2</u>	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	8 102 557	13 180 066
a	Placements monétaires	7 982 242	11 961 912
b	Disponibilités	120 315	1 218 154
<u>AC3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	-	-
<u>AC4</u>	<u>Autres actifs</u>	-	-
TOTAL ACTIF		29 294 920	29 591 235
<u>PASSIF</u>			
<u>PA1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	22 433	23 037
<u>PA2</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	6 070	6 186
TOTAL PASSIF		28 503	29 223
<u>ACTIF NET</u>			
<u>CP1</u>	<u>Capital</u>	27 693 268	28 080 686
<u>CP2</u>	<u>Sommes capitalisables</u>	1 573 149	1 481 326
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs	112	21
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours	1 573 037	1 481 305
ACTIF NET		29 266 417	29 562 012
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 294 920	29 591 235

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Note	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3,6</u>	338 166	1 168 754	270 725	805 338
-	-				
- Dividendes	-	-	-	-	-
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	-	338 166	1 168 754	270 725	805 338
- Revenus des autres valeurs	-	-	-	-	-
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3,7</u>	166 317	770 039	210 604	928 792
Total des revenus des placements		504 483	1 938 793	481 329	1 734 130
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3,8</u>	- 66 830	- 268 284	- 68 660	- 253 311
Revenu net des placements		437 653	1 670 509	412 669	1 480 819
PR 3 <u>Autres produits</u>		-	-	-	-
CH 2 <u>Autres charges</u>	<u>3,9</u>	- 8 758	- 35 330	- 8 935	- 33 113
Résultat d'exploitation		428 895	1 635 179	403 734	1 447 706
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 91 345	- 62 141	- 82 689	33 599
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		337 550	1 573 038	321 045	1 481 305
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	-	91 345	62 141	82 689	33 599
-	-				
- <u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>	-	9 229	- 4 936	- 1 738	- 15 453
- <u>Frais de négociation de titres</u>	-	-	-	-	-
- <u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>	-	9 056	116 866	19 614	98 469
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		447 179	1 747 109	421 610	1 530 722

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/10/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/10/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a-	447 180	1 747 109	421 610	1 530 722
	<u>Résultat d'exploitation</u>			
b-	9 228	- 4 936	- 1 738	- 15 453
	<u>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</u>			
c-	9 056	116 866	19 614	98 469
	<u>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres</u>			
d-	-	-	-	-
	<u>Frais de négociation de titres</u>			
AN2	-	- 933 241	-	- 1 023 685
	<u>Distributions de dividendes</u>			
AN3	- 2 057 171	- 1 109 463	- 1 814 365	5 511 391
	<u>Transactions sur le capital</u>			
a-	1 993 726	32 398 475	3 963 943	36 653 767
	<u>Souscriptions</u>			
-	1 895 142	31 247 261	3 774 791	35 484 857
	<u>Capital</u>			
-	7 632	77 454	10 788	55 022
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>			
-	90 952	1 073 761	178 364	1 113 889
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>			
-	-	-	-	-
	<u>Droits d'entrée</u>			
b-	- 4 050 897	- 33 507 938	- 5 778 308	- 31 142 377
	<u>Rachats</u>			
-	3 853 164	31 757 421	5 501 467	29 780 830
	<u>Capital</u>			
-	428 15	643 66	15 787	51 053
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>			
-	182 305	1 683 874	261 054	1 310 494
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>			
-	-	-	-	-
	<u>Droits de sorties</u>			
	- 1 609 992	- 295 595	- 1 392 755	6 018 428
	<u>Variation de l'actif net</u>			
AN4	<u>Actif net</u>			
a-	30 876 409	29 562 012	30 954 767	23 543 584
	<u>Début d'exercice</u>			
b-	29 266 417	29 266 417	29 562 012	29 562 012
	<u>Fin d'exercice</u>			
AN5	<u>Nombre de Parts</u>			
a-	290 215	275 985	293 008	219 750
	<u>Début d'exercice</u>			
b-	270 971	270 971	275 985	275 985
	<u>Fin d'exercice</u>			
-	108,006	108,006	107,115	107,115
	<u>Valeur liquidative</u>			
AN6	6,02%	5,84%	5,52%	5,30%
	<u>Taux de rendement annualisé</u>			

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue

une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables(BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 Décembre 2022 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 21 192 364 DT et se répartit comme suit :

ISIN	Titre	Nombre	31/12/2022		% de l'actif net
			Coût d'acquisition	Valeur boursière	
	Obligations et Valeurs assimilées		19 378 545	20 033 931	68,45 %
	<u>Emprunts d'Etat</u>	161 050	15 432 295	15 911 328	54,37 %
TN0008000630	BTA 6% 10/2023	1 050	932 295	943 480	3,22 %
TN0008000515	EMP NAT 2014 Cat C/3	20 000	500 000	513 568	1,75 %
TNWRCVSYL730	EMP NAT 22 T4 9.40%	10 000	1 000 000	1 009 064	3,45 %
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT22 T2 9.35%	20 000	2 000 000	2 081 968	7,11 %
TNRGVSC8DE36	EMP NAT22 T3 9.35%	20 000	2 000 000	2 043 856	6,98 %
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2022	90 000	9 000 000	9 319 392	31,84 %
	<u>Emprunts de Sociétés</u>	65 000	3 946 250	4 122 603	14,09 %
TN0007780067	ABC 2020-1	10 000	600 000	627 920	2,15 %
TN0003400660	AMEN BANK 2020-3	10 000	800 000	852 104	2,91 %
TN0003600483	ATB 2007----1	3 000	18 750	19 472	0,07 %
TN0007310469	HL SUB 2018/1	3 500	70 000	72 943	0,25 %
TN0007310428	HL 2017 - 3	3 500	70 000	74 172	0,25 %
TN0007310485	HL 2018-2	1 000	40 000	43 030	0,15 %
TN0007310535	HL 2020-2	10 500	630 000	637 174	2,18 %
TN0007310535	HL 2022-01	10 000	1 000 000	1 059 336	3,62 %
TN0002101996	TL 2018-1	3 500	70 000	72 915	0,25 %
TN0002102101	TLF 2019-1	2 500	100 000	104 672	0,36 %
TN0002102150	TLF 2021-1	2 000	160 000	168 878	0,58 %
TN0003900248	UIB 2009/1	2 500	87 500	89 380	0,31 %
TNR4CLXNS261	WIFAK INT BK 2022-2	3000	300 000	300 607	1,03 %
	Titre des OPCVM	59 480	1 149 048	1 158 432	3,96 %
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMAT CAP	59 480	1 149 048	1 158 432	3,96 %
	Total		20 527 593	21 192 364	72,41 %

Les titres ayant connu des mouvements au cours du quatrième trimestre 2022 se présentent comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 30/09/2022	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/12/2022
Obligations et Valeurs assimilées	840 000	1 300 000	210 000	210 000	0	1 930 000
Emprunts d'Etat	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
TNWRCVSYL730 EMP NAT 22 T4 9.40%	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
Emprunts de Sociétés	840 000	300 000	0	0	0	930 000
WIFAK INT BK 2022-2	0	300 000	0	0	0	300 000
TN0007310535 HL 2020-2	840 000	0	210 000	210 000	0	630 000
Titre des OPCVM	500 030	2 500 030	1 860 068	1 851 012	9 056	1 149 048
TNUR2EE3X1V2 FCP SALAMETT CAP	500 030	2 500 030	1 860 068	1 851 012	9 056	1 149 048
Total	1 340 040	3 800 030	2 070 068	2 061 012	9 056	3 079 048

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2022 totalisent 1 168 754 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-2022 au 31-12-2022	Période du 01-01-2022 au 31-12-2022	Période du 01-10-2021 au 31-12-2021	Période du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des Emprunts d'Etat	263 271	850 400	181 999	413 940
Revenus des obligations de Sociétés	74 895	318 354	88 726	391 398
Total	338 166	1 168 754	270 725	805 338

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 7 982 242 DT contre 11 961 912 DT au 31/12/2021. Le détail des placements monétaires à la date du 31 Décembre 2022 est présenté au niveau du tableau suivant :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2022	% de l'actif net
	Placement à terme	2 500 000	2 516 596	8,60 %
	PLT 010323 9,77	2 500 000	2 516 596	8,60 %
	Certificats de dépôt	5 448 542	5 465 646	18,68 %
	CD_9,25_20/01/23BTK			
TN8DZG6PFXS3	LEAS	989 853	996 144	3,40 %
TNN4OTNPLJ71	CD_9,77_05/03/23UNIFACT	980 926	986 648	3,37 %
TNPVF3IYZY15	CD_9,77_01/03/23UNIFAC	985 085	987 429	3,37 %
TN49NPSKI9Z8	CD_8,27_05/01/23ATB	998 166	999 267	3,41 %
TNKGSAATH3G0	CD_8,27_15/01/23ATB	1 494 512	1 496 158	5,11 %
	Total	7 948 542	7 982 242	27,27 %

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 770 039 DT pour la période allant du 01 janvier 2022 au 31 Décembre 2022 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du Quatrième trimestre 2022.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-10-2022 au 31-12-2022	du 01-01-2022 au 31-12-2022	du 01-10-2021 au 31-12-2021	du 01-01-2021 au 31-12-2021
Revenus des placements à terme	51 325	216 281	67 651	287 890
Revenus des certificats de dépôts	114 992	553 758	142 953	640 902
Total	166 317	770 039	210 604	928 792

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES.

Elle s'élève à 22 433 DT au 31 Décembre 2022 contre 23 037 DT au 31 décembre 2021.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Retenue à la Source	3 134	3 161
TCL à payer	423	444
Redevances CMF	2 513	2 581
Total	6 070	6 186

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 Octobre 2022 au 31 Décembre 2022 s'élève à -1 609 992 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	-1 947 542
Variation de la part Revenu	337 550
Variation de l'Actif Net	-1 609 992

Les mouvements sur le capital au cours du Quatrième trimestre 2022 se détaillent comme suit :

	Capital au 30/09/2022	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2022
Montant :	29 528 548	1 895 142	-3 853 164	27 570 526 (*)
Nombre de titres :	290 215	18 626	37 870	270 971
Nombre d'actionnaires	660	72	118	614

(*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2022. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2022 au 31/12/2022).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2022
Capital sur la base part de capital de début d'exercice	27 570 526
Variation des +/- values potentielles sur titres	-4 936
+/- values réalisées sur cession de titres	116 866
Frais de négociation	0
Régul des sommes non distribuables de l'exercice	10 811
Capital au 31.12.2022	27 693 268

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-10-2022 au 31-12-2022	du 01-01-2022 au 31-12-2022	du 01-10-2021 au 31-12-2021	du 01-01-2021 au 31-12-2021
Rémunération du gestionnaire	66 830	268 284	68 660	253 311
Total	66 830	268 284	68 660	253 311

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du Quatrième trimestre 2022 s'élève à 66 830 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	du 01-10-2022 au 31-12-2022	du 01-01-2022 au 31-12-2022	du 01-10-2021 au 31-12-2021	du 01-01-2021 au 31-12-2021
Redevance CMF	7 488	30 059	7 693	28 381
Autres Impôts et Taxes	0	200	0	200
TCL	1 271	5 071	1 242	4 532
Total	8 758	35 330	8 935	33 113